



Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 048-200069151-20240912-DELIB_2024_104-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 12 septembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 05 septembre 2024

| | |
|---|--|
| <p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 24 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p> | <p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 12 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Flore THEROND, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p> |
|---|--|

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2024-104 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ DE SERVICES - ANIMATION 4 SITES NATURA 2000

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DE_2017_142 du 28 septembre 2017 intégrant les actions sur les sites Natura 2000 à ses compétences optionnelles ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DE_2017_187 du 21 décembre 2017 reconnaissant les sites Natura 2000 suivants d'intérêt communautaire :

- ZPS FR9110105 « Gorges du Tarn et de la Jonte »
- ZSC FR9101378 « Gorges du Tarn »
- ZSC FR9101379 « Causse Méjean »
- ZSC FR9101363 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente »

CONSIDÉRANT le « Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres » publié par le Ministère de la Transition écologique (Direction de l'eau et de la biodiversité) en juin 2019, faisant état de la désignation de la structure porteuse en charge de l'animation ;

CONSIDÉRANT la fin du marché de prestations intellectuelles pour Natura 2000 au 31 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le cahier des charges relatif à la prestation d'animation des 4 sites NATURA 2000 de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes,

DÉCIDE de lancer la consultation d'un marché de prestations intellectuelles, en procédure adaptée, pour une durée de 2 ans (1 an reconductible 1 fois), à partir du 1^{er} janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement à hauteur de 100 % auprès des partenaires compétents (État et Europe) auprès du service instructeur de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour ce dossier, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement comme de fonctionnement sur ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer toute démarche et à signer toute convention, contrat, marché public, acte et pièce utile se rapportant à cette opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2025.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
François ROUYEYROL